



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la fourniture d'équipements de cuisine au restaurant
du Club House du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 9 relatif aux travaux de réfection de la façade Est et à la mise en conformité et sécurité de différentes installations du golf de Moliets,

VU la proposition de la SATEL en date du 06 février 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de fournitures présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SAS ETABLISSEMENT LAPIQUE – 8 rue du Broy de Haut – BP 21 à DAX CEDEX (40101)
 - **Nature et montant des prestations confiées :** fourniture et livraison des équipements de cuisine suivants au restaurant du Club House du golf de Moliets :
 - un meuble à pizzas, 3 portes aux dimensions suivantes 2020x600x850 avec un kit 4 roulettes 108 mm, 3 clayettes de 405x525 et 3 clayettes 405x460
 - une vitrine d'exposition (présentoir à ingrédients) en inox aux dimensions suivantes 1345x396x605 avec 4 pieds réglables et 5 bacs en inox
 - 2 meubles GN classe A, 3 portes aux dimensions suivantes 1795x700x850 d'une capacité de 399 litres chacun, avec 2 kits de 4 roulettes 108 mm, 2 kits tiroirs, 4 grilles fils inox 530x325 mm et 4 jeux de glissières inox
 - **Montant total HT :** 9 852,45 €
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

8 FEV. 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON